

VILLE DE CARLING



57490 CARLING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize le dix-neuf décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

La séance s'est ouverte à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gaston ADIER, Maire.

Membres présents :

Joëlle CRUMBACH - Jean-Pierre BIES - Anita BOUR - Kurt SCHIRLE - Marielle NICOLAS - Claude SCHAAB - Gabrielle PILARD - Sébastien SCHOUG - Paulette DOUBLET - François FESTOR - Chantal PELOSO - Benoît HILLENBLINK - Nadine EBERLE - Sabine OTT - Robert FAUDIER - Angélique FLAUSSE - Fabien JACOBS - Marie-Françoise DI-BELLA - David LEGROS - Jonathan KIEFFER

Membres absents excusés :

Damien BLANRUE - Julie LAUBU - Angelo FURNARI - Carole VETTORI - Delphine LEMPEREUR - Jonathan PASTOT

Monsieur le Maire présente ses condoléances, au nom du conseil municipal, à Monsieur SCHOUG Sébastien pour le décès de sa mère Madame Simone SCHOUG.

Monsieur Benoît HILLENBLINK est désigné secrétaire de la séance.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de plusieurs informations :

1. La CARMi de l'Est a décidé de regrouper les centres de santé de Carling et L'Hôpital afin de réduire les déficits, de moderniser et d'adapter l'offre de soins pour qu'elle réponde mieux aux besoins des populations. Désirant ardemment conserver ce pôle de santé sur Carling, la municipalité a présenté et défendu un projet d'aménagement de locaux au foyer logement les Lys d'Or, 3 rue de la Frontière à Carling. Ce centre sera situé idéalement (assistantes sociales à côté, pharmacie de l'autre côté de la rue, proche de l'Ehpad) et permettra l'accès au grand parking de la place du marché.

Ce nouveau centre se composera de deux consultations médicales, un pôle infirmier et un pôle dentaire organisés dans des locaux de 221 mètres carrés. Les locaux seront loués à la société Néolia pour un loyer annuel de 21 216 euros avec un engagement de 9 ans. Les économies générées uniquement sur les loyers sont évaluées annuellement à 36.240 euros.

Approuvé lors de l'assemblée générale à Metz, le dossier a été retenu par les instances de Paris en décembre 2016. Il se concrétisera courant 2017.

2. Dans le cadre du projet de la CCPN de réaliser un circuit de randonnée qui fera une boucle en traversant toutes les communes qui la composent, un chemin a été pratiqué entre la rue de Creutzwald et la rue de la Frontière le long de la voie ferrée. Un autre tronçon est prévu vers la cité Bois Richard pour rejoindre L'Hôpital.

3. Impasse de Bourgogne, 22 arbres malades mesurant plus de trente mètres de haut penchent dangereusement au-dessus des maisons. Par mesure de sécurité, l'entreprise Holtzinger a été mandatée pour effectuer un abattage par démontage. L'opération est chiffrée à 7.656 euros.

4. La commune a mis en place, en partenariat avec la gendarmerie, un dispositif « participation citoyenne » (voisins vigilants) avec des citoyens référents dans les différents quartiers de la commune. Ces personnes ont notamment pour mission de relever tout fait anormal sur la voie publique.

1er point de l'ordre du jour :

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Maire met l'adoption du compte-rendu au vote et le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2016.

2ème point de l'ordre du jour :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES GENERALES POUR L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire indique que les orientations générales du budget seront guidées, comme celles des exercices précédents par ses engagements, et plus particulièrement celui de ne pas augmenter les ²taux de la fiscalité directe locale.

Dans ce contexte, la section de fonctionnement devrait s'équilibrer en recettes et en dépenses autour de 2.210.000 euros.

La dette en capital à charge du budget général est de 2.144.542,00 euros représentant une charge par habitant de 603 euros. Le montant des emprunts garantis s'élève à 673.278 euros consentis pour l'essentiel aux bailleurs sociaux. L'annuité de la dette est de 187.839 euros dont 113.363 euros en capital et 74.476 euros en intérêts.

Les indicateurs actuels ne peuvent faire espérer aucune progression des dotations de l'Etat pour le fonctionnement, l'inverse est plutôt d'actualité.

Dans ces conditions, les grandes lignes du B.P. 2017 pourraient s'articuler comme suit en fonctionnement :

DEPENSES	Euros
Charges à caractère général	570.000,00
Charges de personnel	1.020.000,00
Autres charges de gestion courante	270.000,00
Charges financières	75.000,00
Virement à la section d'investissement	275.000,00
TOTAL	2.210.000,00

RECETTES	Euros
Produits des services	30.000,00
Impôts et taxes	1.280.000,00
Dotations, subv., particip.	853.000,00
Autres produits de gestion courante	30.000,00
Atténuation de charges	7.000,00
Produits financiers/exceptionnels	10.000,00
TOTAL	2.210.000,00

La section d'investissement du budget primitif 2017 est estimée à 447.000 euros dont 113.363 euros de remboursement d'annuités d'emprunts en capital et 323.000 euros d'investissements directs qui se décomposent comme suit :

Programmes	Euros
Aménagement rue des Jardins (1ere tranche)	273.000,00
P.O.M.I.	50.000,00

Les indicateurs budgétaires seraient prévisionnellement les suivants :

Informations financières - ratios	Euros
Dépenses réelles de fonctionnement/population.....	543,84
Produit des impositions directes/population.....	359,75
Recettes réelles de fonctionnement/population.....	621,14
Dépenses d'équipement brut/population.....	90,78
Encours de dette/population.....	602,73
Dotation globale de fonctionnement/population.....	181,28

Il est proposé que la commune n'augmente pas ses taux des impôts locaux en 2017.

Aucune autre proposition n'ayant été formulée, Monsieur le Maire clôt le débat.

3ème point de l'ordre du jour :
AJUSTEMENTS BUDGETAIRES - VIREMENTS DE CREDITS - EXERCICE 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits comme suit :

Compte	Libellé	Crédit ouvert	Crédit en +	Crédit en -
16	Remboursement d'emprunt	95.000,00	7.000,00	
23 - 999 (POMI)	Immobilisations en cours	105.150,00		7.000,00

4ème point de l'ordre du jour :
DEMANDE DE SUBVENTIONS DIVERSES

Monsieur BIES indique que l'école Pierre Ernst prévoit un séjour de 3 jours à VIGY du 3 au 5 mai 2017 pour une classe, soit environ 20 participants.

D'autre part, le Football club participera à la CUP Barcelona les 22 et 23 avril prochains avec 22 adultes et 28 jeunes (U11 et U13).

Il est proposé de contribuer à ces activités à hauteur de 30 euros par jeune. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

* d'octroyer une subvention de 30 euros par enfant de l'école Pierre Ernst participant au séjour de 3 jours à VIGY du 3 au 5 mai 2017,

* d'octroyer une subvention de 30 euros par jeune du Football club participant à la CUP Barcelona les 22 et 23 avril 2017.

5ème point de l'ordre du jour :
RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017
REMUNERATIONS DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire annonce qu'un recensement est prévu du 19 janvier au 18 février 2017. 7 agents recenseurs sont nécessaires pour mener à bien l'opération. Il est proposé de rémunérer les agents recenseurs chargés du recensement de la population 2017 au taux de 1,46 euros par bulletin individuel collecté et de 0,88 euros par feuille de logement ou d'immeuble, ainsi qu'un forfait de 24 euros par séance de formation. Les rémunérations correspondantes sont soumises à cotisations sociales.

D'autre part, un crédit de 480 euros est à prévoir pour l'indemnisation des agents chargés de la coordination du recensement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rémunérer les agents recenseurs chargés du recensement de la population 2017 et les agents chargés de la coordination du recensement comme indiqué ci-dessus.

6ème point de l'ordre du jour :
CONCOURS LOCAL DES ILLUMINATIONS DE NOEL 2016/2017

Monsieur le Maire passe la parole à Madame CRUMBACH qui propose de reconduire le concours des Illuminations de Noël et de voter un crédit destiné à récompenser les lauréats. Elle rappelle qu'un crédit de 1.605 euros avait été attribué au concours 2016/2017 et qu'une somme de 2.500 euros est prévue au budget primitif 2016 pour les concours de maisons fleuries et de maisons illuminées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire le concours des illuminations de Noël, de distribuer des prix aux lauréats des maisons les mieux illuminées dans la limite des sommes inscrites au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures 50.

CARLING le 19 décembre 2016

Le Maire,



Gaston ADIER